



Commune de DISSAY

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2011

L'an deux mil onze le 24 Mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Damien AUBRION, Madame Arlette BRISON, Madame Marie-France DUBOIS, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Olivier POUZET, Madame Marie-France ROBIN, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Jean-Marie THEBAULT

EXCUSES : Monsieur Jean-Claude RICHARD représenté par Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Carlos FERREIRA représenté par Monsieur Damien AUBRION,

ABSENTS : Monsieur Sébastien PERE, Madame Véronique PELOQUIN,

Monsieur DUVAL a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2011

Madame Denise KARAGUITCHEFF signale que son nom n'apparaît pas dans les personnes présentes, Monsieur le Maire prend acte de sa remarque et mentionne qu'elle sera inscrite sur le procès verbal.

L'assemblée n'ayant plus aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°01/2011-03-24 : Modification de la délibération concernant le vote du montant de l'Assurance Dommages ouvrages pour les travaux de l'école Paul Emile Victor

Vu la délibération n°0801072010 concernant la signature du marché pour l'assurance Dommages Ouvrages des travaux de l'école Paul Emile Victor,

Vu les modifications apportées à la nature de certains des travaux et par conséquent, l'augmentation du montant de l'assurance,

Vu la facture reçue de la société SMABTP d'un montant de 25 353.99 € TTC,

Considérant qu'il convient d'accepter ce nouveau montant,

Le Conseil Municipal prend acte et accepte le montant de cette mission d'assurance s'élevant à 23 260.24 € HT, soit 25 353.99 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n°02/2011-03-24 : Modification de la délibération n°1-f du 28 mai 2009 concernant la Participation de raccordement à l'égout

Monsieur le Maire rappelle les faits suivants :

La taxe pour raccordement à l'égout est une contribution régie par des textes du Code de la Santé Publique (article L 1331-7 - ancien L 35-4) et du Code de l'Urbanisme (article L 332.6.1 a) du 2ème alinéa). Elle constitue une participation.

L'article L 1331-7 du Code de la santé publique précise que "les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisés en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle règlementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation". Une délibération du conseil municipal détermine les conditions de perception de cette participation.

La « mise en service de l'égout » est appréciée à la date du raccordement à l'égout qui constitue le fait générateur de la contribution.

Les sommes ainsi collectées sont destinées au financement des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'eaux usées.

Aucun constructeur ou aucune construction ne peuvent être exonérés de la participation pour raccordement à l'égout.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la Santé Publique et notamment l'article L. 1331-7,

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L. 332-6-1,

Vu la délibération n°1-f du 28 mai 2009 concernant la Participation de raccordement à l'égout,

Vu la nécessité de revoir cette délibération pour faciliter l'instruction des services compétents et de préciser le montant de la PRE par catégories d'établissement,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil Municipal définit le montant de la PRE de la manière suivante :

Maison individuelle	1600 €
Lotissement	1600 € * nombre de maisons
Hôtels, établissements hospitaliers, Maisons de retraites, foyer-logement (création et extension)	1600 € +160 € par appartement ou par chambre supplémentaire
Bâtiment industriel ou commercial	1600 €+ 10€/m2 si SHON supérieur à 137 m2

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération 03/2011-03-24 : Vote du compte administratif 2010-Assainissement

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint détaille le compte administratif 2010 du budget assainissement et fait part à l'assemblée des comptes suivants :

Investissement :

Dépenses : Prévues : 733 419.27
Réalisées : 367 724.91
Reste à réaliser : 1402.50

Recettes : Prévues : 733 419 .27
Réalisées : 591 979.27
Reste à réaliser : 130 440

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 195 336.12
Réalisées : 162 031.49
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 195 336.12
Réalisées : 183 506.91
Reste à réaliser : 0

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : 224 254.36
Fonctionnement : 21 475.42
Résultat global : 245 729.78

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 à l'unanimité.

Délibération 04/2011-03-24 : Vote du compte administratif 2010-Bâtiment location

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint détaille le compte administratif 2010 du budget bâtiment location et fait part à l'assemblée des comptes suivants :

Investissement :

Dépenses : Prévues : 254 765.98
Réalisées : 250 588.90
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 254 765.98
Réalisées : 4765.98
Reste à réaliser : 0

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 9100.00
Réalisées : 319.22
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 9100
Réalisées : 9100
Reste à réaliser : 0

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : - 245 822.92
Fonctionnement : 8780.78
Résultat global : - 237 042.14

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 à l'unanimité.

Délibération 05/2011-03-24 : Vote du compte administratif 2010-Camping

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint détaille le compte administratif 2010 du budget camping et fait part à l'assemblée des comptes suivants :

Investissement :

Dépenses : Prévues : 2019.06
Réalisées : 0
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 2019.06

Réalisées : 2019.06
Reste à réaliser : 0

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 24 360.00
Réalisées : 20 658.83
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 24 360.00
Réalisées : 26 123.42
Reste à réaliser : 0

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : 2019.06
Fonctionnement : 5464.59
Résultat global : 7483.65

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 à l'unanimité.

Délibération 06/2011-03-24 : Vote du compte administratif 2010-Eaux

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint détaille le compte administratif 2010 du budget Eaux et fait part à l'assemblée des comptes suivants :

Investissement :

Dépenses : Prévues : 459 231.78
Réalisées : 296 526.69
Reste à réaliser : 103 962.88

Recettes : Prévues : 459 231.78
Réalisées : 341 835.47
Reste à réaliser : 0

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 387 112.80
Réalisées : 355 597.75
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 387 12.80
Réalisées : 419 240.67
Reste à réaliser : 0

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : 45 308.78
Fonctionnement : 63 642.92
Résultat global : 108 951.70

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 à l'unanimité.

Délibération 07/2011-03-24 : Vote du compte administratif 2010-Commune

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint détaille le compte administratif 2010 du budget Commune et fait part à l'assemblée des comptes suivants :

Investissement :

Dépenses : Prévues : 3 850 040.76
Réalisées : 1 130 152.86
Reste à réaliser : 2 581 816.90

Recettes : Prévues : 3 850 040.76
Réalisées : 1 829 062.61
Reste à réaliser : 1 548 381.00

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 2 397 530.71
Réalisées : 2 131 999.08
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 2 397 530.71
Réalisées : 2 476 235.68
Reste à réaliser : 0

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement : 698 909.75
Fonctionnement : 344 236.60
Résultat global : 1 043 146.35

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 à l'unanimité.

Délibération 08/2011-03-24 : Vote du compte administratif 2010 Parc de la Bélardière

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint détaille le compte administratif 2010 du budget Parc de la Bélardière et fait part à l'assemblée des comptes suivants :

Investissement :

Dépenses : Prévues : 1 473 343.25
Réalisées : 1 263 539.51
Reste à réaliser : 0.00

Recettes : Prévues : 1 473 343.25
Réalisées : 1 473 343.25
Reste à réaliser : 0

Fonctionnement :

Dépenses : Prévues : 1 461 635.62
Réalisées : 1 411 019.51
Reste à réaliser : 0

Recettes : Prévues : 1 461 935.62
Réalisées : 1 441 716.39
Reste à réaliser : 0

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	209 803.74
Fonctionnement :	30 696.88
Résultat global :	240 500.62

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2010 à l'unanimité

Délibération 09/2011-03-24 : Vote du compte de gestion 2010-Parc de la Bélarrière

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur ANDRE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée, en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 10/2011-03-24 : Vote du compte de gestion 2010-Mairie de DISSAY

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur ANDRE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée, en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 11/2011-03-24 : Vote du compte de gestion 2010-Eaux

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur ANDRE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée, en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 12/2011-03-24: Vote du compte de gestion 2010-Camping

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur ANDRE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée, en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 13/2011-03-24: Vote du compte de gestion 2010-Bâtiment location

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur ANDRE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée, en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 14/2011-03-24 : Vote du compte de gestion 2010-Assainissement

Le Maire s'étant retiré, Monsieur ANDRE, 1^{er} adjoint expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le trésorier à la clôture de l'exercice.

Monsieur ANDRE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée, en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 15/2011-03-24 : Vote de l'affectation du résultat 2010- Assainissement

Vu les résultats dégagés par le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2010 (excédent) : 21 475.42

Affectation complémentaire en réserve (1068): 21 475.02

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0

Résultat d'investissement reporté (001)-Excédent : 224 254.36

Délibération 16/2011-03-24 : Vote de l'affectation du résultat 2010- Bâtiment location

Vu les résultats dégagés par le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2010 (excédent) : 8780.78

Affectation complémentaire en réserve (1068): 8780.78

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0

Résultat d'investissement reporté (001)-Déficit : 245 822.92

Délibération 17/2011-03-24 : Vote de l'affectation du résultat 2010- Camping

Vu les résultats dégagés par le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2010 (excédent) : 5464.59
Affectation complémentaire en réserve (1068): 5464.59
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0

Résultat d'investissement reporté (001)-Excédent : 2019.06

Délibération 17/2011-03-24 : Vote de l'affectation du résultat 2010- Mairie

Vu les résultats dégagés par le compte administratif, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2010 (excédent) : 344 236.60
Affectation complémentaire en réserve (1068): 344 236.60
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0

Résultat d'investissement reporté (001)-Excédent : 698 909.75

Compte-rendu des commissions

Intervention de Monsieur Gérard ANDRE, Maire-adjoint aux Finances,

Monsieur ANDRE informe de la tenue du Conseil Communautaire le 25 mars à 19h à la Mairie de Jaunay-Clan.

Il mentionne ensuite à l'assemblée qu'il reprend la gestion du dossier énergétique des bâtiments.

Monsieur ANDRE indique qu'il distribuera au prochain conseil un document PowerPoint portant sur la réforme de l'intercommunalité, précisant que chaque conseil municipal devra donner son avis sur les possibilités de changement leur étant proposées et sur le schéma donné par le Préfet.

Intervention de Mme Françoise DEBIN, Maire-Adjointe à l'Environnement et au Cadre de vie

Mme DEBIN informe l'assemblée d'une « actu à la une » sur le site internet de la commune concernant la circulation de véhicules de la société NCA , mandatée par la commune suite à la mission Diagnostic Assainissement.

Mme DEBIN fait part ensuite des aménagements de voirie rue de l'église. Elle indique que ces plots ont été prêtés par la D.D.T pour permettre de réduire la vitesse dans cette rue. Monsieur FRANCOIS précise que ces travaux doivent avoir lieu pour une durée de 3 mois. Monsieur POUZET demande d'attendre les réunions de quartier pour avoir les retours de la population sur cet aménagement.

Monsieur le Maire mentionne qu'il a pu rencontrer les riverains qui sont dans l'ensemble assez satisfaits.

Madame PLUMEREAU demande de prévoir une action pour le plan de l'église, notamment lors des enterrements où la circulation est particulièrement difficile et les conditions d'accès à l'église dangereuses.

Madame DEBIN fait part ensuite des travaux du giratoire de la Bélardière en indiquant que la partie Réseaux est bientôt terminée. Les travaux de VRD vont s'enchaîner ensuite.

Concernant les travaux du Trait de la Charbonnière, Madame DEBIN explique à l'assemblée les problèmes d'aspect esthétique des travaux face à certains riverains, dès lors, un crépi sera mis en place sur le mur refait entraînant une petite augmentation du marché. Les travaux de canalisation d'eau commenceront prochainement.

Madame DEBIN mentionne concernant la salle polyvalente qu'une étude a été faite avec Monsieur le Maire et M. Rouessard pour transformer l'ancienne cantine en salle tapis; Cette étude s'avère positive : c'est techniquement possible et réalisable en partie par les services techniques, la salle sera disponible le soir pour les associations et dans la journée pour les écoles évitant le coût du car actuellement; il n'y aura plus besoin d'enlever les tapis, donc des tâches en moins pour le service technique et ceci ramènera de l'activité dans le centre bourg le soir;

Il reste un chiffrage précis à déterminer pour des travaux sur 2012;

De ce fait le conseil municipal entérine le déplacement de la salle tapis à terme dans le centre bourg.

Le dossier de la salle polyvalente sera repris dès que possible; Cette opération participe à une diminution du coût des travaux et à une rationalisation du projet;

Madame PLUMEREAU rappelle qu'elle souhaite qu'un bureau soit réservé pour la psychologue scolaire.

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS, Maire-Adjoint à la Communication et à la Citoyenneté

Monsieur FRANCOIS indique que la soirée du CCJ pour le bilan du mandat et la remise des sacs biodégradables s'est bien passée, en présence du conseiller général, de représentants des commerçants, d'associations, ainsi que de nombreux élus municipaux. Les retours sont favorables, notamment un bon article de presse paru ce jour. Un bel encouragement pour le travail des jeunes.

Il informe l'assemblée que la commission Communication du 17 mars a travaillé essentiellement sur la mise au point du Dissay Infos "Réunions de quartiers" ainsi que sur un flyer de promotion du camping, complémentaire au dépliant de présentation de Dissay réalisé l'an passé.

A l'étude également, l'actualisation du site internet à travers notamment la rubrique « Droits et démarches », de nouvelles photos, la traduction d'une partie du site en différentes langues et l'insertion de sons ou vidéos.

La prochaine commission Communication aura lieu le 07 avril 2011.

Monsieur FRANCOIS revient ensuite sur la commission Transport du Val Vert, à laquelle il a participé la veille ayant eu lieu la veille à la mairie de St Georges les Baillargeaux.

Une réflexion est donc engagée à ce sujet par la Communauté de Communes.

Il a été question du covoiturage et des possibilités de transport collectif. Chaque commune doit faire remonter ces idées et/ou ses besoins pour le 15 avril.

Intervention de Madame Annick PLUMEREAU, Maire-Adjointe à l'éducation et aux Solidarités :

Madame PLUMEREAU informe l'assemblée du Conseil d'école de Tony Lainé prévu le 31 mars à 18h.

Elle indique également qu'une commission sur le centre de Puygremier aura lieu le même jour à 20h30.

Madame PLUMEREAU fait part des dates des inscriptions scolaires, à savoir du 04 au 15 avril pour les enfants nés en 2008.

Monsieur le Maire précise que le Directeur de l'école Paul Emile Victor remercie le conseil municipal pour sa subvention concernant leur voyage à PARIS.

Monsieur ANDRE indique que l'école réalise un petit journal qu'il serait intéressant de mettre sur le site internet.

Madame KARAGUITCHEFF fait part de ses inquiétudes quant à la possible fermeture d'une classe à la rentrée prochaine.

Madame PLUMEREAU mentionne qu'un courrier a été envoyé à l'inspectrice pour lui faire part des logements créés aux Daumonts et par conséquent, de l'évolution potentielle du nombre d'enfants scolarisables sur DISSAY.

Intervention de Monsieur François ARANDA, Maire-Adjoint au Développement Economique :

Monsieur ARANDA précise que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 29 mars à 19h avec pour ordre du jour les projets d'implantation sur le parc de la Béliardière.

Intervention de Monsieur BREMOND, Maire-Adjoint à l'Animation et la Vie Associative :

M. BREMOND indique que le Festi'valvert aura lieu le 1^{er} mai à DISSAY. Il fait part d'un besoin de main d'œuvre ce jour-là.

Un spectacle est organisé le 8 avril à 18 h. à la médiathèque en collaboration avec l'association « Le champ des Toiles ». Ce spectacle, en cours de création, sera proposé par Francis Lebarbier de la compagnie « Les Matapeste ».

L'exposition prévue cet été à la médiathèque sera autour du thème « Jardiner naturellement ».

Monsieur BREMOND fait ensuite un retour sur l'ensemble des rendez-vous de l'été.

Questions diverses :

Madame DEBIN informe que les contenus pour le dépliant "chemins" seront bientôt prêts et transmis à la commission communication

Madame LEGRAND fait part d'une demande du collège de VOUNEUIL-SUR-VIENNE, concernant des projets citoyens de jeunes collégiens sur la commune de DISSAY, et demande à l'assemblée leurs idées à ce sujet.

Monsieur POUZET demande quelle présentation est prévue lors des réunions de quartier. Monsieur FRANCOIS répond que les référents de quartier sont libres de préparer ce qu'ils souhaitent pour la partie les concernant. Pour les sujets transversaux concernant la

commune, il préparera un diaporama comme les années précédentes, les bonnes volontés pour l'aider étant les bienvenues.
Monsieur le Maire fait part de la date du prochain Conseil Municipal à savoir le jeudi 14 avril 2011.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h15.